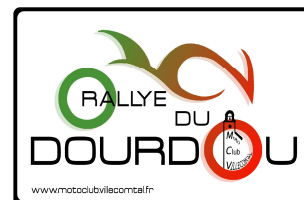


## « RALLYE DU DOURDOU 2012 » REGLEMENT PARTICULIER



### Article 1 : DEFINITION

Le Moto Club de Villecomtal organise les 13 et 14 juillet 2012 le 9<sup>ème</sup> « Rallye du Dourdou ».

Cette épreuve est enregistrée au calendrier sportif de la Fédération Française de Motocyclisme sous le n° 661.

Cette compétition sera organisée conformément au décret n°2006-554 du 16/05/2006, aux RTS Rallyes Routiers version CNAPS N°2.

La conformité des machines aux dispositions du Code de la route, aux présentes règles techniques et de sécurité et au règlement particulier de l'épreuve sera vérifiée par les Commissaires Techniques qui établiront un procès verbal des véhicules contrôlés.

Au cours de l'épreuve, tout pilote dont la machine dépasse ces normes lors des contrôles techniques effectués, sera sanctionné par des pénalités. **Au delà de 2 dB**, le pilote sera mis hors course.

### Article 2 : CONCURRENTS

Le Rallye est ouvert aux conducteurs titulaires d'une licence « Inter » ou « Nationale » NCA ou NCB délivrée par la FFM pour l'année 2012 ou d'une licence à l'épreuve (délivrée sur place le jour de l'épreuve) et d'un permis de conduire en cours de validité. Une seule personne est admise par machine à l'exception des side-cars dont le passager doit également être titulaire d'une licence.

La capacité maximale de participants à l'épreuve est de 140.

**Equipement obligatoire** : Pour être admis à participer à une épreuve de Rallyes Routiers, les pilotes doivent impérativement être équipés :

- D'une combinaison de cuir, 1 ou 2 pièces,
- De gants en cuir, et de bottes en cuir ou matériaux synthétiques homologués,
- D'un casque homologué

Tous les casques devront être marqués avec l'une des marques d'homologation des normes internationales officielles suivantes : Europe : ECE 22-05'P'. 'NP' ou 'J'.

L'utilisation d'une protection dorsale est obligatoire.

### Article 3 : ENGAGEMENT

Les demandes d'engagement devront être adressées à :

**Moto-club de VILLECOMTAL**  
Magasin Bioulac 14, Avenue J.Vidal 12580 VILLECOMTAL

(Renseignements : ☎ 05.65.44.67.38 – 06.80.91.29.98      Email : [mcv@villecomtal.fr](mailto:mcv@villecomtal.fr))

Les droits d'engagement sont fixés à :

- **195 €** pour la totalité de l'épreuve (étape de jour + étape de nuit)
- **130 €** pour l'étape de jour uniquement
- **Aucun supplément n'est demandé** au titre de la location du transpondeur. Seul un chèque de caution sera demandé.

**Les demandes ne seront acceptées qu'accompagnées du droit d'engagement.**

Une pénalité de 20 € sera appliquée pour tout engagement reçu après le 15 juin 2012, cachet de la poste faisant foi.

A ces montants, il convient de rajouter, le cas échéant, le coût de la licence à l'épreuve, fixé pour l'année 2012 à 59 € (un certificat médical est obligatoire pour l'obtention de cette licence).

**Par le simple fait de son engagement, le concurrent déclare connaître le présent règlement et accepter de s'y conformer dans toutes ses dispositions.**

#### **Article 4 : CONFIRMATION D'ENGAGEMENT**

Les organisateurs se réservent le droit de refuser un candidat dans le cas où cette décision serait prise dans l'intérêt de la discipline des rallyes routiers, le chèque du montant de l'engagement sera alors détruit.

Les concurrents admis recevront une confirmation d'engagement qu'ils devront présenter lors du contrôle administratif.

#### **Article 5 : REMBOURSEMENT**

Le droit d'engagement ne pourra être remboursé que dans la limite de 75%, sur justificatif d'absence adressé à l'organisateur par courrier recommandé cinq (5) jours francs avant le départ de l'épreuve.

En outre, si pour une cause de force majeure, et de manière non exhaustive, le rallye ne pouvait avoir lieu, agréments et (ou) autorisation non accordés ou retirés, troubles de l'ordre public, défection financière, nombre de participants inférieur à 70, l'organisateur ne serait redevable envers les concurrents **que des montants versés.**

Dans tous les cas, les participants ne pourront prétendre à aucune indemnité.

#### **Article 6 : CATEGORIES DE MACHINES ADMISES**

- **Sport** Mono moins de 200cc 2T ou de 400cc 4T ; Bicylindres moins de 650 cc 4T, homologation DRIRE poids minimum 150 Kg ; Scooter à partir de 126cc
- **Mono** Autres monocylindres
- **Top Sport** Autres multicylindres
- **125cc 4 temps** Cylindrée maxi 125cc
- **Side-cars** Tous les Side-cars
- **Classiques** Homologation comprise entre le 01/01/1955 et le 31/12/1986

## **Article 7 : MACHINES**

- Les motocycles admis doivent être immatriculés et conformes aux normes du Code de la Route.
- Le W en début d'immatriculation est interdit (W-001-AA) réservé au garage.
- Le WW (WW-000-AA) pour les véhicules en instance d'immatriculation provenant de l'étranger, est admis.

### **Une seule et même machine devra être utilisée pour toute l'épreuve soit les 2 étapes.**

Le récépissé de la DRIRE est exigé pour les homologations à titre isolé.

## **Article 8 : ENVIRONNEMENT**

Chaque assistance devra OBLIGATOIREMENT être en possession d'un **extincteur**.

Toute intervention sur une machine devra se faire sur une **protection de sol**.

Un fléchage indiquant l'aire de propreté où se trouve un récupérateur d'huiles usagées sera mis en place par le moto-club de Villecomtal.

## **Article 9 : EPREUVE**

### **1) Déroulement**

Le rallye du Dourdou comprend 2 étapes :

- **Une étape de nuit** : Comprenant un parcours de liaison sur voie ouverte à la circulation dont le kilométrage total est de 142 km et 3 secteurs sélectifs appelés aussi épreuves spéciales chronométrées, sur routes fermées à la circulation
- **Une étape de jour** : Comprenant un parcours de liaison sur voie ouverte à la circulation dont le kilométrage total est de 358 km et 6 secteurs sélectifs appelés aussi épreuves spéciales chronométrées, sur routes fermées à la circulation

Le parcours de liaison est tracé à partir de cartes I.G.N. ; sur ce parcours, les concurrents sont tenus **de respecter strictement les règles de circulation routière**.

La perte du carton de pointage est pénalisée sur l'ensemble du parcours de 5 minutes.

Les systèmes GPS et/ou Tripy sont strictement interdits.

Les concurrents pourront télécharger le Road Book complet sur le site du MCV, dans les huit jours avant le déroulement de l'épreuve.

Il est interdit d'apposer des signes de reconnaissances pour indiquer le parcours sur tous types de supports (panneaux de signalisation, balises d'intersection, chaussée, etc.) ; tout contrevenant pourra être pénalisé par les autorités sportives et sanctionné par les pouvoirs publics.

### **2) Départ**

Les concurrents recevront au départ de chaque boucle une feuille de route et le carnet d'infraction.

L'ordre de départ sera constitué en respectant le règlement du championnat de France des Rallyes Routiers.

Le respect de l'heure de départ de chaque tour est impératif, le pilote sera sanctionné dès la première minute de retard. Au-delà de 30 minutes de retard, il sera mis hors course.

## **Article 10 : Accident prise en charge**

Pendant la compétition, tout concurrent impliqué dans **un accident avec un tiers** devra prévenir **immédiatement le PC course** au n° de téléphone inscrit sur son carton de route.

## **Article 11: Reconnaissances**

- Les reconnaissances des secteurs sélectifs ou épreuves spéciales chronométrées, **sur routes ouvertes à la circulation publique**, ne seront autorisées que pendant les jours et horaires suivants :
  - Lundi 9 juillet de 19H à 23H
  - Mardi 10 juillet de 19H à 23H
  - Mercredi 11 juillet de 19H à 23H
  - Jeudi 12 juillet de 19H à 23H

*En dehors de ces horaires, tout concurrent pris à rouler sur les Epreuves Spéciales avec un motocycle catégorie I, groupe A1/A2/B2 ou catégorie II groupe G (RTS Rallye Routier), se verra refuser le départ, l'engagement restant acquis à l'organisateur. Ceci concerne également les pilotes en liste d'attente.*

- Les reconnaissances du parcours de liaison sont libres.

## **ATTENTION !**

*Les concurrents devront se conformer aux prescriptions de la réglementation routière, ainsi qu'aux arrêtés municipaux ou préfectoraux régissant la circulation et la limitation de vitesse, en particulier sur les traversées d'agglomérations dans lesquelles les organisateurs vous demandent d'observer la plus grande prudence, tant le jour de la compétition, qu'auparavant, lors des reconnaissances d'itinéraires.*

*Tout manquement à ces règles simples pourra être constaté par les officiels ou tout membre de l'organisation, de la gendarmerie, de la police, qui sera considéré comme juge de fait.*

**Le départ sera refusé à tout pilote qui n'aurait pas respecté ces principes.**

## **Article 12 : DISPOSITIF DE SECURITE**

Les dispositions mises en œuvre pour assurer la sécurité et la protection des participants et des tiers sont celles précisées à l'article 5 des Règles Techniques et de Sécurité complémentaires discipline Rallyes Routiers.

## **Article 13 : TRANQUILLITE PUBLIQUE**

Afin de garantir la tranquillité publique les dispositions suivantes ont été prises ou le seront avant l'épreuve :

- Parcours de liaison : le tracé, par le passage sur de nombreuses routes communales, évite au maximum les villages.
- Rencontre et accord des municipalités concernées par le parcours de liaison.
- Distribution d'un courrier d'information au plus tard 2 semaines avant l'épreuve à tous les riverains du parcours de liaison
- Contrôle de la conformité des machines aux dispositions du code de la route, principalement en matière de bruit.

## Article 14 : VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

L'accueil des concurrents se déroulera à Villecomtal le **vendredi 13 juillet de 09H00 à 16H00** à la salle des fêtes de Villecomtal.

Pour préserver le bon déroulement de la course, **aucune inscription ne sera prise au delà de ces horaires**. Les pilotes participant uniquement à l'étape de jour devront satisfaire aux contrôles administratifs et techniques le vendredi.

Les pilotes devront se présenter au **contrôle technique** à l'heure indiquée sur leur confirmation d'engagement.

### Formalités Administratives :

Les concurrents devront présenter les documents requis pour courir, à savoir :

- Convocation et confirmation de leur engagement,
- Permis de conduire (original),
- Certificat d'immatriculation (original),
- Autorisation écrite du propriétaire en cas de prêt du véhicule (original)
- Assurance du véhicule en cours de validité
- Certificat de conformité pour les side-cars et les machines reçus à titre isolé (DRIRE)
- Licence en cours de validité

### Cas particuliers

- Une autorisation parentale sera exigée pour les concurrents mineurs
- Un certificat médical autorisant la pratique de la compétition motocycliste sera exigé pour les concurrents désireux de prendre une licence à l'épreuve

### **IMPORTANT**

***L'absence d'un seul de ces documents pourra contraindre les organisateurs à refuser le départ du concurrent, sans que celui-ci puisse réclamer le remboursement de son engagement ou une quelconque indemnité.***

L'organisateur remettra aux concurrents un dossier de l'épreuve comprenant :

- les 3 fonds de plaque et les numéros de course,
- les points de ravitaillement,
- les changements d'itinéraire (en cas de modifications),
- les renseignements nécessaires (téléphone PC, douches, container de matières polluantes, etc...)
- l'heure prévue pour le **briefing obligatoire**.

## Article 15: CONTROLES TECHNIQUES

Immédiatement après le contrôle administratif et après avoir collé plaques et numéros de course, les pilotes se présenteront au contrôle technique avec leur machine munis :

- de la carte grise
- du certificat de conformité,
  - de leur équipement complet,
  - de leur protection de sol et de leur extincteur (1 par véhicule d'assistance).

Les opérations de vérifications techniques **se dérouleront à partir de 9h30 le vendredi 13 juillet.**

Les machines admises seront mises en parc fermé, les machines refusées devront être représentées au contrôle.

Le pilote est en tout temps responsable de sa machine.

Pendant l'épreuve, les motocycles peuvent être examinés à n'importe quel moment pour s'assurer qu'aucune moto ou pièce marquée n'a été changée.

A l'issue de l'épreuve, les Commissaires Techniques vérifieront si aucune irrégularité n'a été commise.

#### **Article 16 : HORAIRES DE L'EPREUVE**

##### **➤ Vendredi 13/07**

- 9H00 – 16H00 : Vérifications administratives et contrôle technique
- Briefing pilotes obligatoire (l'horaire et le lieu seront communiqués sur place)
- 22H30 : Départ étape de nuit

##### **➤ Samedi 14/07**

- 09H00 : Départ étape de jour
- En soirée : Proclamation des résultats du rallye et remise des prix à la salle des fêtes de Villecomtal

**Remarque : Tout pilote appelé à une remise de prix est invité à adopter un comportement décent.**